



Calcul des acomptes

Bruno Kohler congé -> 13.08.2025 - 2020-07-03 - Commentaire (1) - innosolvency

Les acomptes sont calculés selon la consommation d'un décompte précédent. Ceci est défini dans la "définition d'acompte" dans la variante de facturation.

Si le contrat a la coche "Objet vacant" activée, is-e va chercher les positions de décomptes qui ont également objet vacant activé. S'il n'en trouve pas, il prendra la définition d'acompte par défaut pour les objets vacants.

Il est possible de définir manuellement un montant d'acompte dans l'onglet "Acompte" du contrat.

Si le contractant n'est pas valide pour toute la période d'acompte, celui-ci est calculé au prorata.

Exemple :

Le contractant commence le 01.02.2018.

The screenshot shows the 'Gestion contrat' interface. At the top, there is a search bar with '92155 /' and a breadcrumb trail: 'Chercher contrat > Contrats > Gestion contrat'. Below this, there are several input fields: 'Valable du' (01.10.2005), 'Valable à', 'ID contrat' (5'024), 'ID Abonnement' (20'410), and 'Classification'. There are also checkboxes for 'Actif' and 'Facture au responsable'. The 'Objet' field contains 'Bâtiment: Maison individuelle (fam)' and '1814 La Tour-de-Peiz'. The 'Tarif' dropdown is set to 'O-Général'. Below these fields is a tabbed interface with tabs for 'Contractant', 'Substitution', 'Acompte', 'Taxe individuelle', 'Activités', 'Plus de contrats', 'Compléments', 'Documents', and 'Notes'. The 'Acompte' tab is active, showing 'Valable du' (01.02.2018), 'Valable à', and an 'Objet vacant' checkbox. The 'Adresse contractant' is 'Monsieur et Madame' and '1814 La Tour-de-Peiz'. The 'Adresse de distr.' is empty. The 'Variantes de facturation' table shows one entry: '2A1D' starting from '01.02.2018'.

Il possède une définition d'acompte spécifique

Contractant	Substitution	Acompte	Taxe individuelle	Activités	Plus de contrats	Compléments	Documents
Élément facturat.			Refoulement	Valable du	Valable à	Texte de facture	Valeur
▶ O-Abonnement eau			-	01.01.2018	31.08.2018	-	106.4
O-Abonnement épuration			-	01.01.2018	31.08.2018	-	167.15

Le montant des 2 acomptes diffère. La période d'acompte de l'acompte avec échéance au 30.04.2018 est du 01.01.2018 au 30.04.2018. Le montant de cet acompte sera donc de 75% du montant défini.

Le 2e acompte par contre est facturé correctement.

Contractant		Substitution	Acompte	Taxe individuelle		Activités	Plus de contrats	Compléments	Documents	Notes	Mesure / installation	Factures
Échéance	Date	Genre de déco...	Statut	Montant excl.	TVA	Total incl.	Montant PO	Statut du paiement	Lot de facturation	ID facture	Méthode de j	
31.08.2018	02.03.2018	Acompte	Calculé	273.57	15.53	289.10			O-Facturation de l'eau	154		
30.04.2018	02.03.2018	Acompte	Calculé	202.88	11.52	214.40			O-Facturation de l'eau	153		

Objet vacant

Le calcul d'acompte ne prend pas en compte les objets vacants.

Donc si le contractant précédent sur lequel le nouvel acompte se base pour définir le montant, est vacant, ce sera les montants standard d'acompte qui seront utilisés.